

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Tél : 02.31.79.81.57  
Fax : 02.31.79.18.37

## PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

COMMUNE de SAINT MARTIN DE FONTENAY

**L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf août, à 20H00**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARTIN DE FONTENAY**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Martine PIERSIELA**.

Étaient présents : Mme Martine PIERSIELA, M. Jean-Louis MALAQUIN, M. Jean-Pierre GLINEL, M. Silvère METAIRIE, Mme Béatrice DESMOUCEAUX, Mme Simone MOUZANUIK, Mme Fabienne AUDOUARD, M. Frédéric DRAPIER, Mme Sylvie DUMONT, M. Thierry ENOUF, Mme Betty GODIN, Mme Sylvie GUERIN, M. Tony LAÏSSOUB, Mme Claudine LEFRANCOIS, M. Claude LE GAL, Mme Isabelle LELOUP, M. Benoit LETELLIER

Étaient absents excusés : M. Joël BARBIER, Mme Sophie BIZOUARD, Mme Yvelise BOUVIER, M. Philippe GASNIER

Étaient absents non excusés : Mme Valérie LEMAITRE, M. Olivier FRIMOUT

Procurations : M. Joël BARBIER à Mme Sylvie DUMONT, Mme Sophie BIZOUARD à Mme Béatrice DESMOUCEAUX

Participants : M. MOUCHEL, DGS

Secrétaire : Mme Claudine LEFRANCOIS

*Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : Madame Claudine LEFRANCOIS est désignée pour remplir cette fonction.*

---

### **EMPLOI D'AVENIR - INCERTITUDES SUR LE RENOUELEMENT DU DISPOSITIF - PROPOSITION DE CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**

Il y a deux ans, par l'intermédiaire de la Mission Locale de Caen la Mer, nous avons recruté un emploi d'avenir au sein de l'équipe des services techniques de la commune dans l'objectif de contribuer à la qualification d'un jeune désireux d'être accompagné dans son parcours professionnel. La collectivité s'était alors engagée pour une mission de trois ans par l'intermédiaire de trois contrats successifs d'une durée d'un an avec une perspective d'intégration dans les effectifs permanents de la commune.

Le premier contrat a été signé en août 2015 et a été renouvelé une première fois en août 2016. Notre souhait était de prolonger une dernière fois ce contrat en août 2017 pour une durée d'un an supplémentaire avec l'agent qui donne entière satisfaction.

Pour autant, la Mission Locale nous avait fait part dès le mois de juin 2017 de fortes inquiétudes quant au renouvellement du prochain contrat qui arrive à échéance le 30 août 2017 et sur le dispositif d'accompagnement financier de l'Etat.

Lors d'un rendez-vous le 24 juillet, la Mission Locale nous avait confirmé que de nombreux emplois d'avenir ne seraient pas renouvelés, sauf pour certains d'entre eux, après étude d'un dossier complet sur leurs formations (qui doivent être qualifiantes) et avec l'engagement pris par les collectivités sur la pérennisation du poste. Par mail en date du 28 juin 2017 et par courrier en date du 25 juillet 2017, nous avons sollicité la Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) pour appuyer la demande de renouvellement de ce contrat d'avenir en faisant

valoir nos arguments quant au maintien de ce dispositif dans la commune et du programme de formation qui a été proposé à l'agent.

Le vendredi 25 août, La Mission Locale a communiqué à Madame le Maire une réponse positive de l'Unité Départementale de la DIRECCTE de Normandie pour le renouvellement de l'emploi d'avenir conclu avec la mairie de Saint Martin de Fontenay suite à son engagement écrit pour un recrutement du jeune à l'issue de son emploi d'avenir en septembre 2018 dans le cadre d'un stagiairisation.

Madame le Maire se félicite de cette bonne nouvelle communiquée par la Mission Locale et demande au Conseil Municipal de bien vouloir confirmer l'engagement du recrutement du jeune à l'issue de son emploi d'avenir en septembre 2018.

#### **Délibération n° MA-DEL-2017-060**

**Votants : 19**

**Pour : 19 (dont 2 pouvoirs)**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité l'engagement de recruter le jeune à l'issue de son emploi d'avenir en septembre 2018 et autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant.

### **CONVENTION FREDON POUR LA LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES**

Par arrêté préfectoral du 27 avril 2017, le Préfet du Calvados a confié l'organisation de la lutte collective contre le frelon asiatique à la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles).

Dans ce cadre, la FREDON est chargée de définir, de coordonner et d'assurer la mise en œuvre d'actions de 3 types :

- L'information du public et la prévention
- La veille et la surveillance du territoire
- La lutte proprement dite.

Afin de mener à bien cette mission sur l'ensemble du département, la FREDON a proposé aux communautés de communes de signer une convention qui permettra la mise en œuvre des actions mentionnées ci-dessus sur l'ensemble des communes du territoire de l'EPCI.

Le conseil communautaire Vallées de l'Orne et de l'Odon, lors de sa séance du 22 juin 2017, a délibéré pour autoriser le président à signer la convention avec la FREDON avec une participation d'un montant de 1 546€. La CCVOO prend donc en charge l'animation du programme et la création de l'outil de déclaration : « portail frelon asiatique » qui est une plateforme interactive entre les communes qui réalisent les déclarations.

Le coût de destruction est à la charge des communes. Elles pourront bénéficier d'un soutien financier du Conseil Départemental à hauteur de 30 % du coût de destruction plafonné par la signature d'une convention.

Madame le Maire demande aux membres du conseil l'autorisation de signer la convention avec la FREDON qui permettra de bénéficier du soutien du Conseil Départemental.

#### **Délibération n° MA-DEL-2017-061**

**Votants : 19**

**Pour : 19 (dont 2 pouvoirs)**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention avec la FREDON qui permettra de bénéficier du soutien du Conseil Départemental.

### **COMMUNICATION ELECTRONIQUE DES DONNEES DE L'ETAT CIVIL (COMEDDEC)**

Notre commune a récemment été identifiée en tant que commune concernée par l'obligation de raccordement à COMEDDEC issue de la loi de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle en raison de

l'existence d'une maternité sur la commune qui implique un nombre de demandes d'actes d'Etat civil assez conséquent.

COMEDDEC est un dispositif permettant la transmission dématérialisée des données d'état civil entre les dépositaires de ces données (les mairies) et les destinataires (à ce jour, les préfectures pour les demandes de titres et les notaires). L'objectif de COMEDDEC est de lutter contre la fraude aux documents d'état civil et de simplifier les démarches pour les usagers qui n'ont plus à demander eux-mêmes leurs actes. Ce dispositif est mis en place conjointement par le ministère de la justice et l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS).

Les grands principes de fonctionnement de COMEDDEC sont les suivants :

- COMEDDEC est **intégré au logiciel d'état civil**,
- COMEDDEC est **sécurisé par des cartes** d'authentification et de signature personnelles fournies aux officiers et agents de l'état civil,
- Seuls les administrations ou les **notaires sont en mesure de demander des vérifications** d'état civil dans COMEDDEC,
- **L'utilisation de COMEDDEC est gratuite**, les cartes et les lecteurs de cartes sont gratuits. Toutefois, vous devez vous rapprocher de votre éditeur concernant les modalités financières et techniques de mise à jour de votre logiciel d'état civil afin d'intégrer COMEDDEC,
- Seules des **données informatiques sont transmises** (pas d'images) : si l'acte demandé n'est pas déjà saisi dans le logiciel, **l'officier d'état civil doit le ressaisir** pour répondre à COMEDDEC,

#### **L'engagement de la commune dans le dispositif se traduit par la signature de deux conventions**

- relative à l'adhésion de la commune aux échanges dématérialisés de données d'état civil
- relative à l'adhésion de la commune aux modalités d'obtention, d'attribution et d'usage des cartes d'authentification et de signature fournies par l'ANTS à la commune.

#### **Délibération n° MA-DEL-2017-062**

**Votants : 19**

**Pour : 19 (dont 2 pouvoirs)**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les conventions du dispositif COMEDDEC relative à l'adhésion **de la commune aux échanges dématérialisés de données d'état civil et relative à l'utilisation de cartes d'authentification de signature pour la dématérialisation de l'état civil** et autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant.

#### **SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES PUBLICS (SDAASP)**

La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit l'élaboration conjointe par le Préfet et le Président du Conseil Départemental d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public. D'une durée de six ans, il vise à définir une stratégie départementale du développement des services rendus à la population en s'appuyant sur une vision partagée des enjeux et des priorités sur le territoire.

Dans le cadre d'une démarche participative, associant les EPCI à fiscalité propre et les partenaires du territoire, un projet de schéma intitulé « plan d'actions pour les services au public du Calvados » a été élaboré sur la base d'un diagnostic des services calvadosiens.

Par courrier en date du 30 juin 2017, le Préfet du Calvados a transmis à l'ensemble des communes le SDAASP pour recueillir leurs éventuelles remarques avant délibération des Conseils Communautaires.

#### **CONTRAT DE TERRITOIRE**

Le contrat de territoire concerne les communes de plus de 2000 habitants. Sont concernées les communes d'Evrecy, Fontaine Etoupefour et Saint Martin de Fontenay (cf. document présenté aux élus communautaires lors de la réunion avec le Conseil Départemental le 22 juin 2017)

Dans le cadre de la nouvelle politique territoriale départementale, trois supports sont mis en place pour dialoguer et contractualiser avec les territoires communautaires. Le Conseil Départemental apporte :

- Un accompagnement financier
- Un accompagnement technique
- L'Accessibilité des services aux publics.

Le montant de l'aide du Département entre 2017 et 2021 est d'un montant de 1 629 262 € soit après déduction des 579 500 € de crédits fléchés, 1 049 765 € disponibles pour de nouveaux projets.

**Thèmes d'investissement :**

- ✓ Economie
- ✓ Culture
- ✓ Sport
- ✓ Environnement
- ✓ Enfance-jeunesse
- ✓ Santé et autonomie
- ✓ Aménagements et services aux publics.

**INFORMATIONS**

➤ **Travaux : Travaux de Saint André sur Orne sur la RD 562 concernant l'aménagement de l'entrée de bourg et d'une piste cyclable**

La Municipalité de Saint Martin de Fontenay a été invitée ce lundi 28 août 2017 à la première réunion de chantier afin de présenter les travaux et de demander un arrêté de circulation pour la période du 28 août et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 11 semaines).

La circulation se fera soit en alternance soit avec un rétrécissement de la voie. Le stationnement sera interdit.

Ces travaux entraînent également une intervention au niveau du pluvial. La fin de l'aménagement des plateaux est prévue pour la fin novembre. Ensuite, les travaux pris en charge par le Conseil Départemental (bande de roulement) débiteront en décembre.

La pancarte de sortie de commune de Saint Martin de Fontenay sera déplacée et se retrouvera en superposition avec la pancarte d'entrée de bourg de Saint André sur Orne.

➤ **Comité de Jumelage Franco-allemand :**

- Séjour des jeunes allemands du 28 août au 1<sup>er</sup> septembre 2017
- Séjour des adultes (musiciens) du samedi 30 septembre au mardi 3 octobre matin avec un concert à la salle de May sur Orne le dimanche 1<sup>er</sup> octobre après-midi.

➤ **Site Mémorial Cindais – Cote 67 :** courrier en date du 22 août 2017 du Brigadier Général David PATTERSON informant le don d'un obusier par un groupe d'artilleurs canadiens qui pourrait avoir sa place sur le site de Cindais.

➤ **Solutions alternatives aux produits phytosanitaires**

➤ **Travaux sur la parcelle à proximité du site Mémorial du Cindais**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30*